

PROGRAMME LEADER PAYS DU VELAY

« Promouvoir les synergies locales vellaves »

Fiche – Action N°6

Co-construire le développement du Velay sur la scène européenne

Contexte :

Le Pays du Velay souhaite mettre en œuvre des projets de **coopération inter-territoriale et transnationale** afin de co-construire de nouveaux modèles de développement entre territoires ruraux. L'expertise et l'œil extérieur permettent **d'élargir les façons de penser et d'agir le développement territorial** tout en renforçant les partenariats locaux entre acteurs. Le Pays du Velay a décidé de travailler 4 grandes thématiques :

- **Mise en marché des ressources locales vellaves**
- **Redécouverte des patrimoines**
- **Attractivité des centres-bourgs**
- **Valorisation touristique de l'itinérance**

Objectifs :

- Construction de projets communs permettant de changer les pratiques locales
- Renforcer la cohésion locale grâce au regard et à l'expertise extérieure
- Faire prendre conscience aux populations locales de leur appartenance à l'Europe

Exemples d'actions éligibles :

Création d'une plateforme européenne de vente de produits locaux, Projet d'itinérance artistique autour d'un patrimoine commun, Création de produits touristiques européens sur les voies vertes,...

Porteurs de projets potentiels :

- Collectivités territoriales et leur groupement (EPCI, Pays, Syndicats)
- Chambres consulaires, Associations de promotion, Entreprises
- Etablissements d'enseignement, Offices de tourisme, Associations culturelles

Taux maximum d'aides publiques :

Ingénierie, Etudes, Animations = 100 % maximum d'aides publiques
Investissements matériels = 80 % maximum d'aides publiques

Enveloppe LEADER mobilisable :

135 000 € - Montant LEADER variable selon projet.

Critères de sélection :

- Dimension démarche collective / mise en réseau
- Communication autour du projet
- Caractère inclusif (participation de la population locale)

Version du 29/01/2016

